

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Logement et efficacité énergétique</b>	<b>430</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** la loi n°96-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment son article 8-1,
- VU** la loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifié,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) modifiée et notamment son article 55 codifié au Code de la Construction et de l'Habitation (L. 302-5),
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 6 juillet 2009 approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif de la caution régionale pour le logement des jeunes,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition

énergétique 2017-2021,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme 430,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017 et 13 juillet 2018 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015, approuvant l'attribution d'une subvention à l'OPH Maine et Loire Habitat,
- VU** la délibération de la Commission permanente 3 février 2017 approuvant le règlement de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018, approuvant la prorogation de validité d'une subvention à la commune d'Ancenis Saint-Géréon, attribuée par délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2014,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018, approuvant la prorogation de validité d'une subvention à l'OPH Maine et Loire Habitat, attribuée par délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019, approuvant la prorogation de validité d'une subvention à la commune de La Roche sur Yon, attribuée par délibération du Conseil régional en date du 16 octobre 2015,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors de la séance du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

## 1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc de logements privés

### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 4 000 000 € au titre de l'Aide Régionale aux Economies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) concernant les dossiers de l'année 2020 ;

### ATTRIBUE

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement de 175 dossiers tels que présentés en annexes A et B pour un montant total de 700 000 € ;

Accompagner le logement de jeunes

### APPROUVE

la liste des impayés, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019 figurant en annexe C ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

### ATTRIBUE

une subvention de 109 851 € sur un montant subventionnable de 366 170 € TTC, à la commune de Thoiré sur Dinan pour le financement d'un dossier au titre de l'aide aux logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux (réhabilitation d'une maison d'habitation - 5 rue Gabriel Guyon) ;

### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 109 851 € ;

### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2018;

## 2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

### ATTRIBUE

une subvention de 15 250 € à la commune de Montrevault sur Èvre au titre du contrat de plan État Région 2015-2020, volet TEE1, pour le financement de la rénovation énergétique de l'école maternelle publique "Le Petit Anjou" ;

### AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 15 250 € ;

### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2019 ;

## 3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications de tiers attributaires de l'AREEP telles que figurant en annexe D ;

Annulations

APPROUVE

les demandes d'annulations de l'attribution d'aides au titre de l'AREEP telles que figurant en annexe E ;

Prorogations


APPROUVE

les demandes de prorogations de la durée de validité des aides telles que figurant en annexe F ;

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers Thoiré sur Dinan et Montrevault sur Evre au titre du rapport «Logement et efficacité énergétique», la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs